# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## UNESCO

Question écrite n° 47438

### Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre des affaires etrangeres s'il ne lui parait pas opportun de proposer une reforme de l'action de l'UNESCO qui vient recemment de consacrer un colloque a l'ancien President de la Republique. Quels que soient les merites et les demerites de l'ancien President de la Republique, il est apparu plus que discutable que l'UNESCO dont la mission essentielle est de developper l'education et de lutter contre l'illettrisme, mission a laquelle elle ne consacre, semble-t-il, que 10 % de son budget, soit rappelee aux perspectives initiales de son action, lors de sa creation et singulierement lors de l'adoption, le 10 decembre 1948, de la declaration sur la defense des droits de l'homme. Il lui demande de lui preciser et de preciser a l'intention de la representation nationale, les initiatives que le gouvernement francais envisage de prendre pour que cet organisme international retrouve, pour l'essentiel de son budget, sa vocation initiale.

### Texte de la réponse

Les missions fondamentales de l'UNESCO ont ete fixees par la convention de Londres du 16 novembre 1945, qui a donne naissance a cette organisation. L'article 1er de cette convention precise qu'elle doit « contribuer au maintien de la paix et de la securite en resserrant, par l'education, la science et la culture, la collaboration entre nations ». Elle doit ainsi favoriser la diffusion et la libre circulation des idees entre nations, et donner une « impulsion vigoureuse » a l'education populaire et a la diffusion de la culture. De fait, l'UNESCO accorde une place majeure a l'education en y consacrant plus d'un tiers de ses credits d'execution : « Vers une education permanente pour tous » represente 35 % du budget total des grands programmes et consacre plus de 30 % de ses credits a l'action en faveur de « l'education de base pour tous », qui combat notamment l'illettrisme. Le Gouvernement francais veille au respect par l'UNESCO de ses missions initiales, conformement a l'objectif rappele par M. le President de la Republique lors du 50e anniversaire de l'organisation. M. Jacques Chirac a salue a cette occasion le « bilan incontestable » de l'UNESCO et il a souhaite qu'elle « se concentre sur sa vocation et ses metiers », en citant notamment sa mission ethique avec la protection du genome humain, sa reflexion sur l'impact des nouvelles technologies de communication y compris en matiere d'education et de formation et son necessaire appprofondissement des problemes de societe. Les actions menees par l'UNESCO, quelle que soit leur diversite, doivent toujours servir la mission fondamentale de celle-ci : oeuvrer pour la paix grace a la culture. Ainsi le projet transdisciplinaire « Vers une culture de la paix » a pour objet l'education aux droits de l'homme, a la democratie, a la comprehension internationale et a la tolerance. C'est dans ce cadre et dans cet esprit que s'est tenu, les 9 et 10 janvier derniers, le colloque intitule « Francois Mitterrand - Paix et developpement - Temoignages », qui a reuni, sous le haut patronage du President de la Republique, une centaine de personnalites eminentes venues de nombreux Etats dans le monde, qui ont ete autant de « grands temoins » de l'action de l'ancien President de la Republique.

### Données clés

**Auteur :** M. Deprez Léonce
**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 47438
**Rubrique :** Organisations internationales
**Ministère interrogé :** affaires étrangères
**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 1997, page 320
**Réponse publiée le :** 31 mars 1997, page 1635